

RAPPORT ANNUEL



2016
2017

Québec, juin 2017
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 43^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Original signé

Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2017
Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre déléguée responsable de l'application des lois professionnelles, le 43^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente,



Kathy Baig, ing., FIC

Montréal, juin 2017
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 43^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,



Kathy Baig, ing., FIC

VISION

ÊTRE LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PUBLIC.

MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN AGISSANT AFIN QUE LES INGÉNIEURS SERVENT LA SOCIÉTÉ AVEC PROFESSIONNALISME, CONFORMITÉ ET INTÉGRITÉ DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

TABLE DES MATIÈRES

4 Rapport de la présidente

8 Rapport des activités

8 Conseil d'administration

10 Activités du 96^e Conseil d'administration

11 Activités du Comité exécutif

12 Reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation aux fins de délivrance d'un permis

13 Activités relatives à la délivrance des permis d'ingénieur

14 Comité d'admission à l'exercice

15 Comité de développement professionnel (formation continue)

17 Comité d'assurance responsabilité professionnelle

19 Comité d'inspection professionnelle

21 Bureau du syndic

22 Conciliation et arbitrage

22 Comité de révision

23 Conseil de discipline

25 Surveillance de la pratique illégale

26 Renseignements généraux

32 Personnel de l'Ordre

34 États financiers

34 Comité des finances et de vérification

35 Rapport de l'auditeur indépendant

36 États financiers



Kathy Baig, ing., FIC
Présidente

PROTÉGER LE PUBLIC : UN NOUVEAU PLAN ET DES ACTIONS CONCRÈTES

Une année charnière dans l'histoire de l'Ordre s'est terminée, marquée par l'élaboration et l'adoption unanime du Plan ING2020 par le Conseil d'administration. Ce plan stratégique permettra de redonner à la profession ses lettres de noblesse. Le Conseil d'administration et le Comité de direction – avec le soutien d'experts externes et l'apport des membres – ont travaillé de concert pour définir une vision commune et dégager les grands axes d'intervention pour répondre aux attentes exprimées par les parties prenantes de l'Ordre. Cette vision est d'être la référence en matière de protection du public, tout en étant un organisme rassembleur qui met l'accent sur la prévention et l'accompagnement de chaque membre dans sa pratique. Pour en savoir plus sur ces orientations, consultez l'encadré à la page 7.

UNE ANNÉE CHARNIÈRE DANS L'HISTOIRE DE L'ORDRE S'EST TERMINÉE, MARQUÉE PAR L'ÉLABORATION ET L'ADOPTION UNANIME DU PLAN ING2020 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

En parallèle à cet exercice de planification stratégique, nous avons mis en place une série d'actions concrètes pour d'ores et déjà renforcer nos mécanismes de protection du public, valoriser l'excellence, travailler en collaboration avec nos partenaires et communiquer davantage avec nos parties prenantes.

RENFORCER NOS MÉCANISMES DE PROTECTION DU PUBLIC : PRÉVENTION ET CONTRÔLE

INSPECTION PROFESSIONNELLE

En matière de prévention, l'Ordre a adopté cette année la nouvelle Politique de l'inspection professionnelle, qui protégera mieux le public tout en permettant aux ingénieurs d'améliorer leur pratique. Nous ciblons en priorité les domaines à risque, et l'inspection est réalisée par un ingénieur qui maîtrise le domaine de pratique du membre qui est inspecté. Les orientations de ce nouveau modèle ont été mises en branle dès le printemps 2016 et leur déploiement s'intensifiera à compter de 2017-2018. Les premiers résultats sont d'ailleurs positifs : un sondage mené auprès des ingénieurs inspectés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2017 indique que 98 % des répondants estiment que l'inspection leur a permis d'améliorer leur pratique.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Le Service de la surveillance de la pratique illégale agit lui aussi en prévention. Pour prévenir l'exercice illégal de la profession par des non-ingénieurs, des représentants de l'Ordre ont visité 248 chantiers de construction au cours de l'année. Des centaines d'intervenants ont également été sensibilisés aux risques associés à la pratique illégale du génie dans le cadre de cinq congrès portant sur les enjeux des municipalités, sur la sécurité au travail et sur l'automatisation.

Pour faire respecter la Loi sur les ingénieurs, l'Ordre a déposé cette année 31 poursuites pénales totalisant 129 chefs d'infraction à la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Ces poursuites portaient surtout sur l'usurpation du titre d'ingénieur et l'exercice illégal de la profession.

BUREAU DU SYNDIC

Pour sa part, le Bureau du syndic continue de revoir ses façons de faire pour s'assurer que les enquêtes sur les membres qui contreviennent au Code de déontologie des ingénieurs ou au Code des professions sont réalisées à l'intérieur de délais raisonnables. Des résultats concrets sont déjà à signaler : 31 plaintes disciplinaires ont été déposées au cours de cette année, comparativement à 17 en 2015-2016. De plus, 82 dossiers de contributions politiques ont été conclus par voie de règlement. Ceux-ci viennent s'ajouter aux 128 dossiers conclus de manière similaire en 2015-2016. L'amélioration du temps de traitement des enquêtes se poursuivra en 2017-2018 avec la nomination d'un nouveau syndic, M. Réal Giroux, ing., qui est entré en poste en mars 2017.

ENCADREMENT DE LA FORMATION CONTINUE

Près de 4 000 membres ont participé cette année aux activités de formation continue offertes par l'Ordre et par ses comités régionaux. L'Ordre a notamment bonifié sa formation sur la surveillance des travaux d'ingénierie, et celle-ci a été suivie par 265 membres de la profession.

Comme près de 30 % de nos membres travaillent pour des entreprises du domaine de la fabrication, l'Ordre a publié cette année un nouveau « référentiel de compétences » destiné aux ingénieurs qui travaillent dans un environnement où l'on utilise des machines industrielles. Ceux-ci sont donc maintenant mieux outillés pour rendre ces machines sécuritaires et prévenir les accidents du travail. Ce référentiel a été élaboré en collaboration avec des représentants du secteur.

98 % DES RÉPONDANTS ESTIMENT QUE L'INSPECTION LEUR A PERMIS D'AMÉLIORER LEUR PRATIQUE.

CONTRÔLE DE L'ADMISSION

Le contrôle de l'admission constitue un mécanisme clé de protection du public et le Conseil d'administration a adopté des orientations qui mèneront à une modernisation du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ce règlement et la politique qui l'accompagne seront modifiés pour intégrer une approche plus personnalisée de l'évaluation des demandes d'admission provenant des professionnels formés à l'étranger. De plus, nous souhaitons simplifier le processus et réduire les délais de traitement des demandes. Les travaux qui permettront ces améliorations sont en cours et les changements devraient entrer en vigueur l'an prochain, au

PRÈS DE 4 000 MEMBRES ONT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OFFERTES PAR L'ORDRE ET PAR SES COMITÉS RÉGIONAUX.

terme des démarches requises avec les diverses instances gouvernementales concernées. Au final, l'Ordre souhaite augmenter le taux de réussite des professionnels formés à l'étranger qui s'engagent dans le processus pour obtenir le permis d'ingénieur.

Par ailleurs, les mesures d'aide financière adoptées en 2015-2016 pour soutenir les réfugiés qui font une demande d'admission à l'Ordre ont été reconduites jusqu'en mars 2019. Ainsi, tout réfugié déposant une demande a droit à une réduction de 50 % des frais de demande de permis et des frais d'examen d'admission.

TRAITEMENT DES PLAINTES

Les personnes qui font affaire avec l'Ordre, qu'il s'agisse de membres de la profession ou du public, ont le droit d'être traitées de manière juste, respectueuse et équitable. Le client qui estime ne pas avoir reçu ce traitement dans ses interactions avec l'Ordre peut dorénavant déposer une plainte auprès d'une entité indépendante du service avec lequel il a fait affaire. La Politique de traitement des plaintes a été adoptée à cet effet en cours d'année et elle fera l'objet de révisions périodiques.

PROPOSER DES MODÈLES EN VALORISANT L'EXCELLENCE

Pour proposer des modèles inspirants à l'ensemble de la profession, l'Ordre a lancé cette année les Soirées reconnaissance. Tenues dans huit régions du Québec, elles ont été l'occasion de remettre des Reconnaissances régionales pour des projets innovateurs réalisés par des ingénieurs. Nous avons aussi souligné l'obtention du permis d'ingénieur de plein titre par tous les ingénieurs qui ont terminé leur juniorat au cours de la dernière année. La Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec a profité de ces Soirées reconnaissance pour remettre ses bourses d'études. Plus de 550 personnes ont participé à ces activités, qui ont suscité l'intérêt des médias régionaux.

COLLABORER AVEC NOS PARTENAIRES

Plusieurs dossiers ont amené l'Ordre à travailler en collaboration avec différents acteurs du système professionnel québécois ainsi qu'avec d'autres intervenants concernés.

L'ORDRE SOUHAITE AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER QUI S'ENGAGENT DANS LE PROCESSUS POUR OBTENIR LE PERMIS D'INGÉNIEUR.

ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Les travaux en vue de réviser la Loi sur les ingénieurs se sont poursuivis cette année et le dossier progresse. L'Ordre a notamment trouvé des terrains d'entente (ou est en voie de le faire) sur diverses questions avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, l'Union des producteurs agricoles du Québec, ainsi qu'avec les doyens des facultés et des écoles de génie du Québec. Il appartiendra bientôt aux instances gouvernementales de prioriser ce dossier au cours des prochains mois.

L'Ordre a en outre participé activement à la consultation de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 98 portant sur la gouvernance du système professionnel. De plus, l'Ordre a transmis à la Commission des finances publiques ses commentaires sur le projet de loi n° 108, qui concerne la surveillance des contrats des organismes publics.

JUSTICE SANS PAPIER

L'Ordre est l'un des sept ordres professionnels qui collaborent au projet pilote d'implantation de la « justice sans papier », dans le cadre d'un projet de l'Université de Montréal sur l'accès au droit et à la justice (ADAJ). Ce projet permettra de concevoir des outils logiciels visant le passage au numérique de toutes les juridictions du droit professionnel, à partir du dépôt des plaintes disciplinaires jusqu'à la publication des décisions disciplinaires.

COMMUNIQUER D'AVANTAGE

Pour réussir, l'Ordre doit communiquer efficacement sa vision à ses membres et au public.

PRÉSENT SUR LE TERRAIN AUPRÈS DES MEMBRES

Afin de présenter le Plan ING2020, la Tournée régionale de la présidente s'est arrêtée dans onze régions du Québec. Plus de 500 membres de la profession ont participé à ces rencontres et notre feuille de route pour les prochaines années a été bien accueillie.

Quant à une présence plus soutenue de l'Ordre au niveau régional, le Conseil d'administration a pris cette année la décision d'accentuer l'apport des comités régionaux à la protection du public. Les comités régionaux agiront davantage comme pivot entre l'Ordre et ses membres. Cette orientation se concrétisera dès l'an prochain, notamment par une offre de formations reliées à la pratique professionnelle.

PRÉSENCE ACCRUE DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS ET LES NOUVEAUX MÉDIAS

La Tournée régionale et les Soirées reconnaissance ont également permis à l'Ordre de rehausser sa présence dans les médias traditionnels. De façon générale et comparativement à l'an dernier, l'Ordre a augmenté d'environ 50 % ses interventions dans les médias (entrevues, communiqués de presse, réponses aux demandes d'information).

L'Ordre doit en outre moderniser ses communications pour suivre l'évolution des technologies de même que celle des nouvelles habitudes du public et des membres. Une première étape a été franchie cette année, avec une présence accrue et soutenue dans les médias sociaux.

SE DONNER LES MOYENS DE RÉALISER NOTRE MISSION

Nos activités et nos opérations sont gérées de manière rigoureuse. Nous nous assurons que les projets d'envergure font l'objet d'un suivi à la hauteur des ressources financières qui y sont investies. À titre d'exemple, un audit externe du projet de refonte du tableau des membres a été réalisé en cours d'année. Ce projet – qui vise l'implantation d'outils informatiques modernes et efficaces pour mieux interagir avec les membres – nécessite des investissements importants, et l'audit nous indique que le projet avance dans la bonne direction.

DES RESSOURCES ADDITIONNELLES

La mise en œuvre du Plan ING2020 exige par ailleurs des ressources financières additionnelles. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration a pris la décision de demander aux membres d'assumer une cotisation supplémentaire applicable à l'année 2017-2018.

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE POUR NOS EMPLOYÉS

L'Ordre s'était doté en 2015 d'un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les membres de son Conseil d'administration. Cette année, le Conseil d'administration a adopté un code de conduite et d'éthique pour les employés. L'Ordre ne pourrait réaliser sa mission sans eux et le Conseil d'administration remercie l'ensemble des employés pour leur dévouement en cette période de changements accélérés.

ACCÉLÉRER LES CHANGEMENTS

Pour ma part, j'aimerais transmettre également des remerciements à l'ensemble des administrateurs de l'Ordre. Il est d'ailleurs important de rappeler que le Conseil d'administration demeure fonctionnel durant la mise sous administration de l'Ordre par le gouvernement du Québec en juillet 2016. Le Conseil d'administration et les trois administrateurs désignés par le gouvernement ont collaboré étroitement au cours des derniers mois. Cette collaboration avec trois administrateurs d'expérience permet à

L'ORDRE A TRAVAILLÉ EN COLLABORATION AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS DU SYSTÈME PROFESSIONNEL.

l'Ordre d'accélérer les changements requis pour continuer à renforcer ses mécanismes de protection du public.

Enfin, le Conseil d'administration remercie chaleureusement tous les membres et toutes les autres parties prenantes qui soutiennent la vision mise en avant au cours de la dernière année pour que l'Ordre devienne une référence en matière de protection du public.

Le Plan ING2020 : 3 grands axes, 10 actions principales

ACCENTUER NOS ACTIONS DE PROTECTION DU PUBLIC

- 1 Réduire les délais d'enquêtes du Bureau du syndic**
- 2 Intensifier le programme de prévention de la pratique illégale**
- 3 Moderniser la Loi sur les ingénieurs**
- 4 Accroître notre présence sur la place publique**

AMÉLIORER LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 5 Instaurer un nouveau programme d'inspections professionnelles**
- 6 Se doter de nouveaux outils en lien avec la pratique professionnelle**
- 7 Revoir l'intégration des ingénieurs juniors**

PERSONNALISER LES INTERACTIONS AVEC LES MEMBRES ET DEMEURER À PROXIMITÉ

- 8 Optimiser l'expérience client**
- 9 Implanter des outils informatiques modernes et efficaces**
- 10 Bonifier le rôle des comités régionaux**

RAPPORT DES ACTIVITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2017

NOM	RÉGION	ÉLU/ NOMMÉ	DÉBUT DU MANDAT
1. Kathy Baig, ing., FIC Présidente	Montréal	Élue au suffrage universel des membres	22 juin 2016
2. Anne Baril, ing.	Québec	Élue	22 juin 2016
3. Roger Dufresne, ing.	Montréal	Élu	12 juin 2015
4. Michel Noël, ing.	Estrie	Élu	12 juin 2015
5. Robert Blanchette	Nommé par l'Office des professions du Québec		mai 2014
6. Sophie Larivière-Mantha, ing.	Montréal	Élue	12 juin 2015
7. Robert Fournier, ing., FIC	Est-du-Québec	Élu	12 juin 2015
8. Pascale Lapointe, ing.	Montréal	Élue	12 juin 2015
9. Gaston Plante, ing.	Québec	Élu	13 juin 2014
10. Françoise Lange, ing., FIC	Saguenay—Lac-Saint-Jean	Élue	13 juin 2014
11. Claude Laferrière, ing.	Outaouais	Élu par cooptation	24 août 2016
12. Jean-Michaël Breton, ing.	Montréal	Élu par cooptation	27 octobre 2016
13. Richard Talbot	Nommé par l'Office des professions du Québec		juin 2015
14. Lise Casgrain	Nommé par l'Office des professions du Québec		juin 2014
15. Sandra Gwozdz, ing., FIC	Montréal	Élue	22 juin 2016
16. Charles Bombardier, ing.	Montréal	Élu	22 juin 2016
17. Michel Paradis, ing.	Québec	Élu par cooptation	16 décembre 2016
18. Eric Bordeleau, ing.	Abitibi-Témiscamingue	Élu	22 juin 2016
19. Luc Couture, ing.	Montréal	Élu par cooptation	27 octobre 2016
20. Alexandre Marcoux, ing.	Montréal	Élu	13 juin 2014
21. Richard Gagnon	Nommé par l'Office des professions du Québec		novembre 2016
22. Paul Greth, ing.	Mauricie—Bois-Francs— Centre-du-Québec	Élu	6 décembre 2016
ABSENTS AU MOMENT DE LA PHOTO			
Louis Champagne, ing.	Montréal	Élu	22 juin 2016
Mathieu Cléroux, ing.	Montréal	Élu	12 juin 2015
Christelle Proulx, ing.	Montréal	Élue	22 juin 2016

Date de l'Assemblée générale annuelle pour l'année financière 2016-2017 : le 15 juin 2017

ACTIVITÉS DU 96^E CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CDA) A TENU 15 SÉANCES, DONT 4 SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Nominations

CDA-2016-146 – Élection de M. l'ingénieur Roger Dufresne au poste de vice-président du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017.

CDA-2016-147 – Élection de M^{me} l'ingénieure Anne Baril au poste de vice-présidente du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017.

CDA-2016-148 – Élection de M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx au poste de vice-président du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017.

CDA-2016-149 – Élection de M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx au poste de premier vice-président du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017.

CDA-2016-150 – Élection de M. Roland Larochelle, membre nommé par l'Office des professions du Québec (OPQ), au poste d'administrateur du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017.

CDA-2016-183 – Élection de M. l'ingénieur Michel Noël au poste de vice-président du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017, en remplacement de M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx.

CDA-2016-184 – Élection de M^{me} l'ingénieure Anne Baril au poste de première vice-présidente du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017, en remplacement de M. l'ingénieur Jean-François M. Proulx.

CDA-2016-191 – Élection par cooptation de M. l'ingénieur Claude Laferrière, administrateur pour la région électorale de l'Outaouais.

CDA-2016-196 – Nomination de M^{me} Emmanuelle Duquette, avocate, au poste de Secrétaire adjointe de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2016-236 – Élection de M. Robert Blanchette, membre nommé par l'OPQ, au poste d'administrateur du Comité exécutif de l'Ordre pour 2016-2017, en remplacement de M. Roland Larochelle.

CDA-2016-244 – Élections par cooptation de MM. les ingénieurs Jean-Michaël Breton et Luc Couture, administrateurs pour la région électorale de Montréal.

CDA-2016-254 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Nadine Raymond à titre de syndique adjointe.

CDA-2016-280 – Élection par cooptation de M. l'ingénieur Michel Paradis, administrateur pour la région électorale de Québec.

CDA-2016-280 – Élection par cooptation de M. l'ingénieur Paul Greth, administrateur pour la région électorale de Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec.

CDA-2017-062 – Nomination de M. l'ingénieur Jocelyn Millette à titre de syndic adjoint.

Finances

CDA-2016-085 – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2017.

CDA-2016-108 – Adoption des états financiers audités pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2016.

CDA-2016-248 – Recommandation à l'Assemblée générale de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L pour l'audition des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

CDA-2016-249 – Adoption de la contribution pour payer le coût de fonctionnement du régime d'assurance responsabilité professionnelle.

CDA-2016-282 – Adoption du cadre financier 2017-2020 et de la cotisation supplémentaire payable au 1^{er} avril 2017.

CDA-2017-069 – Adoption du budget d'opérations courantes 2017-2018.

CDA-2017-070 – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2018.

Activités courantes

CDA-2016-113 – Adoption d'un plan de mise en œuvre d'une transition par attrition vers le nouveau modèle de Conseil d'administration afin de réduire la taille de ce dernier.

CDA-2016-156 – Adoption du plan d'action préliminaire en lien avec la Loi sur les ingénieurs.

CDA-2016-159 – Adoption de la Politique de traitement des plaintes.

CDA-2016-281 – Adoption du plan stratégique 2017-2020, le « Plan ING2020 ».

CDA-2016-284 – Adoption de principe de l'avant-projet du Règlement sur l'inspection professionnelle des ingénieurs et de la Politique de l'inspection professionnelle.

CDA-2017-009 – Adoption du mode d'élections par voie électronique pour 2017 et les années suivantes.

CDA-2017-016 – Décision de ne pas donner suite au projet de webdiffusion de l'Assemblée générale annuelle 2017 et de réévaluer l'opportunité de ce projet pour 2018.

CDA-2017-018 – Décision d'abolir la Politique du fonds de défense en matière déontologique à compter du 1^{er} avril 2017.

CDA-2017-021 – Adoption des Directives relatives à la conduite de la campagne électorale 2017.

CDA-2017-022 – Adoption du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2017-2018.

CDA-2017-055 – Décision de reconfier à l'assureur Encon le contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour 2018-2019.

CDA-2017-071 – Adoption de nouveaux critères d'admissibilité au statut de membre à la retraite et mise en application à compter du 1^{er} avril 2018.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le mandat du Comité exécutif (CE) consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre. Le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf, à titre d'exemple, ceux d'adopter les règlements ou de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune de ses séances, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplômes et de formations. Il impose les mesures de perfectionnement et reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle, conformément à l'article 55 du Code des professions. De plus, le CE retire le droit d'exercice aux membres ne se conformant pas au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Enfin, le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs.

LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU 18 SÉANCES, DONT 4 SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

CE-2016-111 – Nomination de M^{me} l'ingénieur Diane Riopel et renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Vincent François au Comité d'admission à l'exercice.

CE-2016-123 – Désignation de MM. les ingénieurs Jean Corbeil, Denis Legault et Louis-Philippe Mendes pour agir à titre d'arbitres en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs.

CE-2016-277 – Renouvellement du mandat de M^{me} l'ingénieure Nadia Lehoux et de M. l'ingénieur Adrian Ilinca au Comité d'admission à l'exercice.

CE-2016-278 – Renouvellement du mandat de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel à titre de présidente du Comité d'admission à l'exercice et du mandat de M^{me} l'ingénieure Nadia Lehoux à titre de présidente substitut du Comité d'admission à l'exercice.

CE-2016-279 – Nomination de M. l'ingénieur Daniel Maure à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle.

CE-2016-303 – Nomination de M. l'ingénieur Serge Beaulieu à titre de membre du Comité d'admission à l'exercice.

CE-2016-304 – Nomination de M. l'ingénieur François Deslauriers à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle.

CE-2016-345 – Nomination de M. l'ingénieur David Iera à titre de secrétaire suppléant du Comité d'inspection professionnelle.

CE-2016-349 – Nominations des membres des comités régionaux.

CE-2017-042 – Désignation des membres du comité de surveillance des élections 2017.

CE-2017-063 – Nomination de M. l'ingénieur Frédéric Prétot à titre de secrétaire suppléant du Comité d'inspection professionnelle.

CE-2017-064 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Marie-Pierre Fafard à titre d'évaluatrice de l'expérience en génie.

MEMBRES AU 31 MARS 2017

Présidente :	Kathy Baig, ing., FIC
Première vice-présidente :	Anne Baril, ing.
Vice-président :	Roger Dufresne, ing.
Vice-président :	Michel Noël, ing.
Représentant du public :	Robert Blanchette

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			
	Reçues ¹	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	64	49	0	26
Hors du Canada	188	192	0	56

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Candidats	323
-----------	-----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes				
	Reçues ¹	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	5	1	0	0	2
Hors du Canada	570	350	374	2	101

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Candidats	830
-----------	-----

1. Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est-à-dire les demandes comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE POUR FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington. En 2016-2017, 187 candidats ont bénéficié de cette disposition.

PROGRAMMES D'AIDE

L'Ordre collabore à des programmes d'aide à l'intégration s'adressant à des personnes formées en génie à l'étranger, notamment avec le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Diplômes reconnus

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	2 165
acceptées ²	1 582
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	9 796

Le tableau qui suit indique le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de diplômes

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	185
acceptées ²	133
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	957

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de la formation

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	369
acceptées ²	228
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	2 323

1. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.

2. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.

3. Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.

4. Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Ingénieurs juniors	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités ¹	1 943
ayant commencé le processus ²	13 076

1. Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.

2. Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

Demandes de permis temporaire

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'ODLF	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	35	35	66	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française	46	46	68	0	0

Permis délivrés selon la catégorie

Ingénieurs juniors ¹ (inscriptions au tableau)	2 789
Ingénieurs stagiaires (inscriptions au tableau)	0
Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements)	1 973

1. Ce nombre inclut 131 permis restrictifs temporaires (PRT) délivrés en vertu de l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France.

Autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2016-2017	Nombre de membres	Montant
Ingénieurs	44 672	325 \$
Anciens présidents	20	0 \$
Juniors ou stagiaires un an et plus	7 682	325 \$
Juniors ou stagiaires première cotisation ¹	2 650	0 \$
Juniors ou stagiaires moins d'un an ²	2 670	Prorata de 325 \$
Juniors ou stagiaires retraités	69	108 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents	5	108 \$
Ingénieurs retraités	5 304	108 \$
Ingénieurs invalides permanents	77	108 \$
Membres à vie	6	0 \$
TOTAL	63 155	

1. L'ingénieur junior qui s'est inscrit au tableau entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017 a bénéficié de la gratuité pour sa première cotisation.

2. L'ingénieur junior inscrit depuis moins d'un an paie, lors du renouvellement de son inscription, une cotisation au prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le premier anniversaire de son inscription au tableau (nombre de mois / 12 x 325 \$). Le prorata est calculé de façon à ce que le membre junior bénéficie d'un an complet de gratuité.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et détenant un permis selon la catégorie

Ingénieurs juniors	12 261
Ingénieurs stagiaires	533
Permis restrictifs temporaires	282
Ingénieurs	49 945

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	98
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période, selon la région administrative de leur domicile

01	Bas-Saint-Laurent	777
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 021
03	Capitale-Nationale	6 762
04	Mauricie	1 686
05	Estrie	2 297
06	Montréal	17 272
07	Outaouais	1 323
08	Abitibi-Témiscamingue	942
09	Côte-Nord	558
10	Nord-du-Québec	79
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	209
12	Chaudière-Appalaches	2 307
13	Laval	3 966
14	Lanaudière	2 055
15	Laurentides	3 411
16	Montréal	13 590
17	Centre-du-Québec	1 245
99	Hors du Québec	2 655

COMITÉ D'ADMISSION À L'EXERCICE

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité d'admission à l'exercice (CAE) est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du CAE sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

Cette année, 512 demandes de permis ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du CAE.

Au cours des 10 séances tenues durant l'année, le CAE a en outre procédé à 222 révisions de dossiers et à 700 études de résultats aux examens.

COMPOSITION

Présidente :	Diane Riopel, ing.
Présidente substitut :	Nadia Lehoux, ing.
Membres :	Otmane Ait Mohamed, ing.
	Kamal Al Haddad, ing.
	Serge Beaulieu, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Vincent François, ing.
	Adrian Ilinca, ing.
	Van Ngan Lê, ing.
	Dominique Lefebvre, ing.
	Richard Thibault, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
	Viviane Yargeau, ing.
Secrétaire :	Marie-Pierre Hamel-St-Laurent, ing.
Secrétaire suppléante :	Kalina Bacher-René
Personnes-ressources :	Hélène Boucher
	Isabelle Brière
	Louise Chétrit

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (FORMATION CONTINUE)

Constitué par résolution du Conseil d'administration, le Comité de développement professionnel (formation continue) a pour mandat de :

- veiller à la mise à jour du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et recommander les améliorations souhaitables ;
- recommander l'imposition aux membres, ou à certains d'entre eux, d'une formation particulière en raison, notamment, d'une réforme législative ou réglementaire, d'un changement normatif majeur ou de lacunes majeures documentées ayant des conséquences sur l'exercice des activités professionnelles de l'ingénieur ;
- définir les besoins en matière de formation continue et évaluer quelles sont les formations offertes qui répondent aux exigences de la profession ;
- évaluer les demandes de révision formulées par un membre à la suite d'un refus de l'Ordre de reconnaître une activité de formation ou une dispense et émettre une recommandation pour décision ;
- traiter les constatations et les informations relatives aux lacunes de compétences des ingénieurs et aux besoins de formation ;
- assurer une veille sur les profils de compétences et recommander l'élaboration de nouveaux profils de compétences.

Le Comité de développement professionnel (formation continue) a tenu trois réunions en 2016-2017. Au cours de cet exercice, le Comité s'est penché sur les sujets suivants : les modifications à apporter au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et les lacunes de compétences qui doivent inciter l'Ordre à organiser ou à proposer de nouvelles activités de formation.

COMPOSITION

Présidente :	Françoise Lange, ing.
Membres :	Gaston Plante, ing. Frédéric Charest, ing. Priscila Crohmal, ing. André Loiselle, ing. Mourched Mourtada, ing.
Secrétaire :	Bernard Cyr, ing.
Secrétaire suppléante :	Alice Vien-Bélanger, ing.
Personne-ressource :	Daniel Jolin, CRHA

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

En vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, les membres de l'Ordre sont tenus d'accumuler 30 heures de formation continue par période de référence de 2 ans. La troisième période de référence s'est terminée le 31 mars 2017. Les membres ont la responsabilité de trouver les activités de formation admissibles (qui respectent les exigences du Règlement) répondant à leurs besoins.

Les tableaux qui suivent présentent les statistiques de l'exercice 2016-2017 relatives à la participation des membres aux activités de formation organisées par l'Ordre.

Activités de formation continue obligatoire	Nombre d'heures	Nombre de participants
Cours sur le professionnalisme*	2,5	91
Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de participants
Cours sur le professionnalisme*	2,5	34
Surveillance des travaux	7	265
Meilleurs cours	3	1 332
Assurez votre leadership par l'attitude et la personnalité !	3	204
Découvrir la mobilité avec Microsoft OneNote !	3	190
Civilité et climat sain : l'affaire de tous !	3	158
Gestion intergénérationnelle : moins de jugements...	3	149
Comment transiger avec des personnalités « toxiques » ?	3	157
Le courage managérial, c'est aussi le courage de communiquer	3	104
Documents d'ingénierie : maîtrisez les règles	3	168
Des projets à gérer ? Sachez maîtriser votre temps !	3	202

Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de participants
Les sorties – Ingénieurs gestionnaires	13	71
Les après-midi	3	596
Deux sujets : 1. Faire évoluer votre organisation vers une culture d'excellence opérationnelle et d'amélioration continue et 2. Connaître et reconnaître les modes d'interaction pour une meilleure collaboration (test qamig)	3	231
Deux sujets : 1. Gérer la performance de ses équipes et 2. Je communique, tu communique... et pourtant !	3	365
Les journées	6	516
Les meilleures pratiques en gestion de projet		
Le rôle du PCO dans un projet d'ingénierie		
La gestion efficace des planifications par le nivellement des ressources		
Découvrez les meilleures pratiques en gestion de projets Agile		
Colloque annuel	14	702
Activités offertes par les comités régionaux		
3 communautés de pratique : gestion de projet efficace	16	34
3 communautés de pratique : ingénieur à gestionnaire : sachez gérer la transition	16	36
1 communauté de pratique : jeunes professionnels recherchés pour faire progresser sa carrière à la vitesse grand V	16	12
1 communauté de pratique : leadership et gestion des ressources humaines	2	8
1 communauté de pratique : propulser votre entreprise au niveau supérieur !	16	12
Excell 2013 pour ingénieurs	12	28
Formation et visite technique de prototypage et impression 3D	2	22
Gérer votre stress en milieu professionnel	2	22
Gestion d'une équipe à distance ou virtuelle	3,5	17
Gestion optimale du temps : sachez faire de vos courriels vos alliés	3	19
Ingénieur à gestionnaire : comment réussir la transition	6	34
Ingénieur efficace	6	29
Leadership : les trois piliers d'une équipe performante	2	22
Les drones au service de la construction	3	12
Misez sur la dimension humaine pour réussir votre projet de changement	2	7
MS Project	12	27
PowerPoint pour ingénieurs	6	12

* En 2016-2017, 125 membres ont suivi le cours sur le professionnalisme. Parmi eux, 91 étaient assujettis à l'obligation de suivre le cours sur le professionnalisme (ceux qui étaient membres le 22 mars 2012, date de la résolution du Conseil d'administration imposant le cours) et 34 n'étaient pas assujettis à l'obligation de suivre le cours sur le professionnalisme (ceux qui n'étaient pas membres le 22 mars 2012, date de la résolution du Conseil d'administration imposant le cours).

SANCTIONS IMPOSÉES

Le tableau ci-dessous présente les statistiques de l'exercice 2016-2017 relatives aux radiations imposées en raison du défaut de satisfaire aux obligations de formation continue

Radiations	
Membres radiés pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs	25
Membres radiés pour défaut d'avoir suivi le cours obligatoire sur le professionnalisme	3
Membres radiés pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et pour défaut d'avoir suivi le cours sur le professionnalisme	5
TOTAL	33

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le Comité d'assurance responsabilité professionnelle a été constitué par résolution du Conseil d'administration. Son mandat comporte un volet assurance et un volet sinistralité. Il se définit ainsi :

VOLET ASSURANCE

- permettre à l'Ordre d'évaluer les résultats globaux des programmes, notamment la participation et les résultats financiers (primes versus sinistres) ;
- suggérer des modifications aux programmes en ce qui concerne le libellé de la police et l'étendue de la garantie ;
- analyser et évaluer la performance du courtier et de l'assureur ; recevoir, négocier et recommander au Conseil d'administration les modifications suggérées par l'assureur et le courtier, notamment pour ce qui est des tarifications, et planifier à long terme l'avenir des programmes (volets 1 et 2) ;
- implanter, suivre et adapter au fil des ans des mesures pour assurer un suivi, une reddition de comptes des activités et des indicateurs de performances du courtier en assurances et de l'assureur ;
- revoir le choix de l'assureur annuellement et évaluer, sous forme d'échéancier, les dates de renouvellement des contrats ainsi que les dates limites pour effectuer toute modification au régime, ce qui comprend l'analyse, les négociations et le processus d'approbation par les instances ;
- évaluer le mécanisme de traitement des plaintes et obtenir une liste exhaustive de ces dernières selon le type et le montant des assurances, et l'inclure au rapport bisannuel.

VOLET SINISTRALITÉ

- permettre à l'Ordre des ingénieurs du Québec de bénéficier de l'information recueillie dans les dossiers sinistres dans le but de faire de la prévention auprès des membres ;
- effectuer toutes les demandes d'avis légaux jugées nécessaires pour mieux évaluer les risques auxquels l'Ordre, le Conseil d'administration et les membres s'exposent en fonction du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- revoir l'évolution du fonds d'assurance et fournir une évaluation de la croissance anticipée compte tenu des ristournes annuelles relativement aux taux et à la provenance des sinistres ainsi qu'une estimation du moment où l'Ordre possèdera un fonds suffisant pour pourvoir aux risques que les membres représentent à l'égard de ce fonds ;
- analyser le nombre de réclamations par secteur d'activités ainsi que la sinistralité pour les activités prépondérantes, de même que les conséquences et les risques réels pour l'Ordre dans certains domaines en particulier tels que les inspections en bâtiment, l'aéronautique, l'architecture navale, le secteur ferroviaire, les usines chimiques, les pipelines, etc.

Le Comité d'assurance responsabilité professionnelle a tenu deux réunions en 2016-2017.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Comité s'est penché sur les dossiers suivants :

- la mise à jour réglementaire ;
- le rapport sur la sinistralité du programme du régime collectif de base (volet 1) ;
- le rapport sur la sinistralité du programme du régime collectif complémentaire pour les membres exerçant en pratique privée (volet 2) ;
- le renouvellement du programme du régime collectif de base (volet 1) pour l'exercice 2017-2018 et la modification de l'avenant concernant la protection des dénonciateurs d'actions fautives ;
- les indicateurs de performance du courtier et de l'assureur ;
- l'importance des frais administratifs dans le rapport sur la sinistralité ;
- le maintien de l'assureur pour l'exercice 2018-2019 ou la pertinence de lancer un appel d'offres ;
- le tarif du régime collectif complémentaire (volet 2).

COMPOSITION

Président :	Roger Dufresne, ing.
Membres :	Richard Gagnon Claude Décary, ing. Norman Hurens, ing. Marc-André Langevin, ing. Alexandre Le Régent, ing. Kathleen Neault, ing.
Secrétaire :	Bernard Cyr, ing.
Secrétaire suppléante :	Alice Vien-Bélanger, ing.
Personne-ressource :	Josée St-Germain

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tous les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective de base, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent.

Depuis le 2 avril 2014, les membres qui exercent la profession en pratique privée, sous réserve des cas de dispenses¹, doivent, de plus, adhérer au régime collectif d'assurance complémentaire de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Le tableau suivant fait état de la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2017 par types d'activité et selon le moyen de garantie.

1. STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PAR TYPES D'ACTIVITÉ

	Nombre	%	ARP collective de base	ARP privée complémentaire
Pratique privée en génie	11 292 ¹	17,9	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 596	46,9	✓	
Organisme public ou parapublic	10 714	16,9	✓	
Pratique privée hors génie	1 272	2,0	✓	
Autres	10 281	16,3	✓	
TOTAL	63 155	100,0		

Le montant prévu de la garantie collective de base est de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat du régime collectif d'assurance complémentaire doit prévoir un montant minimal de garantie de 500 000 \$ par sinistre et de 1 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres ou des sociétés pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants actionnaires ou associés.

2. RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Montant prévu de la garantie

	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Moyen de garantie			
ARP collective de base	51 863	250 000 \$	10 000 000 \$
ARP collective, plus ARP complémentaire si en pratique privée	11 292 ¹	500 000 \$ ou 1 000 000 \$	1 000 000 \$ ou 2 000 000 \$

¹ De ce chiffre, 4 642 membres sont dispensés d'adhérer au régime collectif complémentaire parce que les sociétés qui les emploient ont obtenu une dispense en vertu de l'article 5 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat :

- d'effectuer une surveillance de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve ;
- de procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est formé de 12 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. Chacun d'eux possède une expertise dans un ou plusieurs domaines du génie. Au cours de l'exercice, le CIP s'est rencontré à 10 reprises.

Vérification

	Nombre
Visites effectuées auprès de membres	599
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	0
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	554
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Inspections approfondies

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection approfondie	19
Rapports d'inspection approfondie dressés	18

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès des stages ou des cours

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	18
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	3

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions :

5

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2016-2017

Conformément au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le CIP surveille l'exercice de la profession suivant le programme qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve.

Le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2016-2017 a pris effet le 1^{er} avril 2016 et s'est terminé le 31 mars 2017.

Les objectifs du Programme se définissaient de la façon suivante :

- inspecter les membres travaillant dans les domaines à risque spécifiés dans le programme ;
- prioriser l'évaluation des compétences du membre ;
- relever, le cas échéant, toute déficience ou carence dans sa pratique professionnelle et tenter de déterminer les mesures correctives et les améliorations qui s'imposent ;
- guider l'ingénieur dans l'amélioration de sa pratique professionnelle et lui rappeler les valeurs fondamentales de la profession, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social ;
- sensibiliser l'ingénieur à ses devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux, sans égard au milieu de travail ou aux fonctions exercées.

Le Programme prévoyait l'inspection professionnelle d'un minimum de 1 000 membres de l'Ordre entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017. Les visites ont été réparties de la façon suivante :

- 80 % des membres ont été ciblés en fonction des domaines de pratique à risque, des risques liés à leur pratique et de leur profil de membre ;
- 20 % des membres inspectés ont été sélectionnés sur la base d'une sélection aléatoire, des signalements de diverses provenances, des demandes de réinscription après au moins trois ans d'absence au tableau de l'Ordre et des demandes émanant du CIP.

COMPOSITION

Président :	André Delisle, ing. ¹		Daniel Maure, ing. ⁴
	Renaud Dompierre, ing. ²		Guy E. Poirier, ing.
Président suppléant :	Luc Laliberté, ing.		Shuhua Zhou, ing. ⁵
Membres :	Nadim Abou-Chacra, ing.	Secrétaire :	Bernard Cyr, ing.
	Luc Audet, ing.	Secrétaires suppléants :	Michel Blondin, ing. ⁶
	François Deslauriers, ing. ³		J A René Bourassa, ing.
	Denis Hotte, ing.		David Iera, ing. ⁷
	Hélène Lapointe, ing.		Frédéric Prétot, ing. ⁸
	François-Xavier Lavallée, ing.		Louis Tremblay, ing.
	Jean Lavoie, ing.		Alice Vien-Bélanger, ing.
	Buu Le Van, ing.		

1. Depuis le 31 mai 2016.

2. Jusqu'au 15 mai 2016.

3. Depuis le 10 novembre 2016.

4. Depuis le 13 octobre 2016.

5. Jusqu'au 7 septembre 2016.

6. Jusqu'au 23 décembre 2016.

7. Jusqu'au 8 décembre 2016.

8. Depuis le 16 mars 2017.

BUREAU DU SYNDIC

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndics adjoints doivent notamment voir à ce que ces lois et règlements soient respectés par les membres de l'Ordre.

ENQUÊTES

Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le Bureau du syndic a analysé la recevabilité de 572 nouveaux dossiers. De ce nombre, 152 provenaient d'organismes publics et du public, 12 provenaient de confrères ingénieurs; 408 dossiers ont été ouverts à l'initiative du Bureau du syndic ou à la suite de l'obtention d'informations provenant de dossiers transmis par d'autres services de l'Ordre.

Sur l'ensemble des 572 demandes d'enquête reçues, 431 dossiers d'enquête concernant 409 ingénieurs ont été ouverts, alors que 89 demandes n'ont pas mené à l'ouverture de dossiers d'enquête, car elles ne relevaient pas du mandat du Bureau du syndic ou ne présentaient pas de motifs justifiant l'ouverture d'une enquête. Lors de la fermeture de l'ensemble des dossiers d'enquête, les syndics adjoints ont adressé des mises en garde à 45 ingénieurs. Les demandeurs d'enquête se sont prévalus de leur droit de demander l'avis du Comité de révision dans 15 dossiers.

Nombre de dossiers

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2016	670
Demandes d'enquête reçues durant la période	572
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	431
Total des membres visés par ces dossiers	409
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2017	628

DÉCISIONS

Au cours de la période, 84 dossiers ont fait l'objet d'un règlement de conciliation par un syndic adjoint. De plus, le Bureau du syndic a fermé 389 dossiers, dont 31 plaintes, et a avisé les demandeurs de sa décision. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 33 mois.

Nombre de décisions

Décisions de porter plainte devant le Conseil de discipline	31
Décision de ne pas porter plainte	358
Décision de régler par conciliation	84

ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

En plus de son travail d'enquête, le Bureau du syndic a, au cours de la période, effectué plusieurs activités en matière de prévention, notamment en répondant à quelque 875 appels téléphoniques (acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels.

SYNDIC

Réal R. Giroux, ing.
Jacques Filion, ing. (jusqu'au
23 mars 2017)

SYNDICS ADJOINTS

Rémi Alarent, ing.
Réal Allard, ing.
Sophie Gagnon, ing.
Muriel Jestin, ing.
Robert C. Lalonde, ing.
Pierre Lefebvre, ing.
Alain Ouellette, ing.
Bernard Pelletier, ing.
André Prud'homme, ing.
Nadine Raymond, ing.
Mario Théberge, ing.

SYNDICS CORRESPONDANTS

Michel Lanoue, ing.
Denis Lebel, ing.
Mario Levasseur, ing.

CONCILIATION ET ARBITRAGE

CONCILIATION

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation à la Secrétaire de l'Ordre dans les 60 jours suivant la date de réception de ce compte. La Direction du secrétariat et des affaires juridiques traite ces demandes et s'assure des suivis auprès des conciliateurs désignés par le Secrétaire conformément au Règlement.

Au cours de l'exercice 2016-2017, 16 nouvelles demandes ont été reçues. Après l'intervention du conciliateur désigné par le Secrétaire de l'Ordre, 9 demandes se sont terminées par une entente entre les parties et 2 demandes n'ont pas conduit à une entente. Aucune demande n'a été rejetée pour non-respect du délai et quatre demandes ont été réglées avant la conciliation. Au 31 mars 2017, un dossier demeurait à l'étude.

CONSEIL D'ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours suivant la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit Règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$. Aucune demande n'a été reçue pendant l'exercice 2016-2017 et le Conseil d'arbitrage n'a tenu aucune audience.

COMPOSITION

Membres : Jean Corbeil, ing.
Denis Legault, ing.
Louis-Philippe Mendes, ing.

COMITÉ DE RÉVISION

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. La demande d'avis doit être adressée au Comité de révision dans les 30 jours de la date de réception de la décision du syndic.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de 4 ingénieurs et de 2 représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. Il siège en formation de 3 membres : le président du Comité, ingénieur, plus un membre ingénieur et un membre représentant du public.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Comité de révision a reçu 15 nouvelles demandes d'avis et a tenu 7 séances de travail. Sur les 15 demandes d'avis reçues, 2 ont été rejetées pour avoir été formulées hors délai et une en raison de la réouverture du dossier d'enquête par le syndic. Le Comité de révision a ainsi rendu 12 avis. Dans 10 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline ; le Comité a toutefois suggéré au syndic de transmettre un dossier au Comité d'inspection professionnelle. Dans 2 dossiers, le Comité a suggéré au syndic de poursuivre son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.

Comité de révision

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016	0
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2016-2017	15
Dossiers fermés (hors délai ou autres motifs)	3
Dossier fermé à la suite du désistement du demandeur	0
Avis rendus par le Comité	12
– pas lieu de porter plainte	10
– suggestion au syndic de poursuivre l'enquête	2
– nomination d'un syndic ad hoc	0
– transmission au Comité d'inspection professionnelle	1
Dossiers en traitement au 31 mars 2017	0

COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.
Membres : Luc Couture, ing. (jusqu'au 27 octobre 2016)
Jean Dionne, ing.
Sylvain Lavoie, ing.
Robert Proulx, ing.
Robert Blanchette¹
(jusqu'au 10 novembre 2016)
Lise Casgrain¹ (jusqu'au 10 novembre 2016)
Marianne L. Lantier¹
Richard Talbot¹ (jusqu'au 10 novembre 2016)
Louise Viau¹
Secrétaires : Vivianne Fortier, avocate
(jusqu'au 30 juin 2016)
Patrick Marcoux, avocat
(du 30 juin au 12 septembre 2016)
Samy Abdennebi, avocat
(à partir du 12 septembre 2016)

1. Membre du public.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnel (BPCD), nouvelle entité créée sous l'égide de l'Office des professions du Québec, et de 18 ingénieurs, nommés par le Conseil d'administration. Il siège en division de 3 membres, soit le président et 2 ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 41 jours d'audience ainsi que 85 gestions d'instance.

Bilan des activités

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2016 (début d'exercice)	40
Dossiers ouverts pendant l'exercice	31
Dossiers traités pendant l'exercice	71
Dossiers fermés pendant l'exercice	28
Dossiers actifs au 31 mars 2017 (fin d'exercice)	43

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil de discipline a été saisi de 31 nouvelles plaintes, provenant toutes du syndic ou de l'un de ses adjoints, en plus des 40 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 590 chefs d'accusation.

En fin d'exercice, 43 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme ceci : 13 seront fixés pour audience prochainement ; 18 en attente d'une audience du Conseil, tant sur la culpabilité que sur la sanction ; 7 en attente d'une décision du Conseil ; 1 en attente d'une audience devant le président en chef adjoint du Conseil quant à la révision d'un mémoire de frais ; 2 en attente d'une audience devant le Tribunal des professions ; 1 en attente d'un jugement du Tribunal des professions et 1 en attente d'un jugement de la Cour supérieure à la suite d'une demande de révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions.

DÉCISIONS

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Conseil a rendu 28 décisions : 2 portaient sur des points préliminaires, 6 portaient sur la culpabilité de l'intimé et 20 portaient sur la sanction. Il est à noter que 23 de ces 28 décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Décisions du Conseil de discipline

Autorisant le retrait de la plainte	2
Rejetant la plainte	1
Prononçant une radiation provisoire	0
Acquittant l'intimé	3
Préliminaires / cessation d'occuper	1
Autorisant l'arrêt des procédures (ingénieur décédé)	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant partiellement l'intimé et le déclarant coupable sur certains chefs	10
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	10
Imposant une sanction	0

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	11
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant de 2 mois à 20 mois)	41
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende (variant de 1 000 \$ à 10 000 \$)	27
Réprimande	1

Jugements rendus par le Tribunal des professions

Décisions du Conseil portées en appel auprès du Tribunal des professions et dont permission fut autorisée	2
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience par le Tribunal des professions est terminée	1
Jugements rendus par le Tribunal des professions	5

**NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES
DANS LES 71 PLAINTES TRAITÉES**

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01, 2.02 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	65	34	1	8	12	10
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.02, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.09, 3.02.10, 3.03.01, 3.03.02, 3.03.03, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.02, 3.05.03, 3.05.05, 3.06.01, 3.06.03, et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	268	70	27	10	20	141
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a) et c), 4.02.02 et 4.02.03 a) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	57	11	11	2	3	30
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.04 et 5.02.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	5	2	2	1	0	0
Divers [art. 2.01 a) et b) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs ainsi que les art. 59, 59.1.1, 59.2, 59.3, 114 et 149.1 du Code des professions]	195	21	26	10	30	108
	590	138	67	31	65	289

COMPOSITION

Président :	Avocat ¹	Laurent B. Mondou, ing.
Membres :	Normand Bell, ing.	Jean-Denis Pelletier, ing.
	Nicolas Di Nezza, ing.	Françoise Poliquin, ing.
	Gilles Dussault, ing.	Online Popov, ing.
	Rosanna Eugeni, ing.	Denis Primeau, ing.
	Simon Gagné, ing.	Stephen A. Rowland, ing.
	Diane Germain, ing.	Pierre Roy, ing.
	Éric Germain, ing.	Gérard Trépanier, ing.
	Richard Gervais, ing.	Josée Le Tarte
	M ^{re} Suzanne Lamarre, ing. et avocate	Secrétaires suppléantes : Diane Rego
	L. Paul Leclerc, ing.	M ^{re} Nicole Bouchard, avocate

1. Désigné par le BPCD parmi une liste de 12 présidents de conseils de discipline.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

ENQUÊTES

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Service de la surveillance de la pratique illégale a reçu 216 signalements. Après étude et vérification, 142 nouvelles enquêtes ont été ouvertes ; elles s'ajoutent aux 254 enquêtes actives au 31 mars 2016, et 115 enquêtes ont été fermées. Cela équivaut à 281 enquêtes actives au 31 mars 2017.

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	Actives au 1 ^{er} avril 2016	Ouvertes 2016-2017	Fermées 2016-2017	Actives au 1 ^{er} avril 2017
Exercice illégal	28	18	7	39
Usurpation de titre	107	53	52	108
Plans, devis non conformes	19	7	3	23
Travaux effectués sans ingénieur	6	0	0	6
Encouragement à la pratique illégale	0	0	0	0
Désignation illégale	12	0	0	12
Authentification illégale	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs chefs	82	64	53	93
TOTAL	254	142	115	281

POURSUITES PÉNALES

Les dossiers sont soumis au Comité exécutif de l'Ordre, lequel autorise les poursuites. Ces dossiers demeurent actifs jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu. Au cours de l'exercice 2016-2017, 129 nouveaux chefs d'infraction ont été intentés. Au cours de ce même exercice, 71 chefs ont été retirés et 164 ont été fermés.

POURSUITES PÉNALES

	A	B	C	D
Exercice illégal	47	19	27	39
Usurpation de titre	55	71	75	51
Plans, devis non conformes	2	6	7	1
Travaux effectués sans ingénieur	0	0	0	0
Encouragement à la pratique illégale	39	9	16	32
Désignation illégale	5	2	7	0
Authentification illégale	16	22	32	6
TOTAL	164	129	164	129

A – Poursuites actives au 1^{er} avril 2016 (nombre de chefs)

B – Poursuites intentées en 2016-2017 (nombre de chefs)

C – Poursuites jugées (fermées) en 2016-2017 (nombre de chefs)

D – Poursuites actives au 31 mars 2017 (nombre de chefs)

RÉSULTATS DES POURSUITES DÉPOSÉES DEVANT LE TRIBUNAL EN 2015-2016

	A	B	C	D	E
Exercice illégal	0	0	14	14	39
Usurpation de titre	0	1	35	38	51
Plans, devis non conformes	0	0	5	2	1
Travaux effectués sans ingénieur	0	0	0	0	0
Encouragement à la pratique illégale	0	0	10	6	32
Désignation illégale	0	0	5	2	0
Authentification illégale	0	19	4	9	6
TOTAL	0	20	73	71	129

A – Chefs ayant fait l'objet d'un acquittement par jugement

B – Chefs ayant fait l'objet d'une condamnation par jugement

C – Chefs ayant fait l'objet d'une reconnaissance de culpabilité

D – Chefs ayant fait l'objet d'un retrait

E – Chefs en attente d'une décision finale du Tribunal

Les amendes imposées par le tribunal totalisent un montant de 205 400 \$.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au 31 mars 2017, l'Ordre compte 63 155 membres.

TABLEAU 1

Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre de membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	44 555	70,6
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	12 720	20,1
Permis restrictifs temporaires en génie ¹	282	0,5
Membres temporaires pour un an ²	66	0,1
Permis temporaires ³ (projet particulier)	68	0,1
Permis restrictifs	3	0,0
Total	57 694	91,4
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	82	0,1
À vie	6	0,0
À la retraite	5 373	8,5
Suspendu	0	0,0
Total	5 461	8,6
TOTAL DES MEMBRES	63 155	100,0

1. Permis délivrés en vertu de l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France.
2. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.
3. Des permis temporaires dans le cadre d'un projet peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, aux conditions déterminées par le Conseil d'administration en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française.

TABLEAU 2

Répartition des nouvelles inscriptions au tableau

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	436	1 798	2 234	82,2
Diplômés en génie d'établissements étrangers	101	375	476	17,5
Non-diplômés en génie, après examens	4	5	9	0,3
Total des ingénieurs juniors	541	2 178	2 719	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0,0
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	0,0
Total des ingénieurs stagiaires	0	0	0	0,0
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	7	40	47	54,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	5	35	40	46,0
Total des ingénieurs	12	75	87	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	553	2 253	2 806	

TABLEAU 3

A. Mouvements des inscriptions au tableau

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 719	96,9	322	39,6	708	28,0
Ingénieurs stagiaires	0	0,0	20	2,5	31	1,2
Ingénieurs	87	3,1	470	57,9	1 792	70,8
TOTAL	2 806	100,0	812	100,0	2 531	100,0
* Motifs des retraits	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Total		
Démissions	662	258	14	934		
Radiations pour non-paiement	781	346	6	1 133		
Radiations pour cause disciplinaire ou affaires juridiques	9	0	0	9		
Radiations pour non-conformité au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs	190	101	10	301		
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	3	1	0	4		
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	13	0	0	13		
Expiration des permis temporaires	45	0	0	45		
Décès	89	2	1	92		
TOTAL	1 792	708	31	2 531		

B. Permis temporaires¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	0	0
Ingénieurs de l'étranger	0	0

1. Des permis temporaires sont accordés et renouvelés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs.

TABLEAU 4

Répartition des membres selon les régions électorales et le domicile

	2016-2017 Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2015-2016
Selon les régions électorales			
Montréal	40 295	63,8	1,9
Québec	9 069	14,4	2,3
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	2 930	4,6	1,9
Estrie	2 296	3,6	3,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 021	3,2	0,9
Outaouais	1 324	2,1	2,2
Est-du-Québec	1 544	2,4	1,7
Abitibi-Témiscamingue	1 021	1,6	2,8
Total	60 500	95,7	2,0
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	60 500		
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 267	2,0	3,1
Alberta	180	0,3	-14,7
Colombie-Britannique	154	0,2	-6,1
Autres provinces et territoires	168	0,3	-2,9
États-Unis	475	0,8	-1,2
Autres pays	411	0,7	-17,6
Total des membres domiciliés hors du Québec	2 655	4,3	-3,7
EFFECTIF TOTAL	63 155	100,0	1,8

TABLEAU 5

Répartition des membres selon les comités régionaux

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2016-2017		2015-2016		Variation	% de variation par rapport à 2015-2016
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres		
Comités régionaux										
Montréal	12 000	4 844	208	1 349	18 401	29,1	18 179	29,3	222	1,2
Montréalégie	8 947	1 969	81	1 212	12 209	19,3	11 084	17,9	1125	9,2
Laval–Laurentides–Lanaudière	6 894	1 744	80	745	9 463	15,0	9 235	14,9	228	2,4
Québec–Chaudière–Appalaches	6 613	1 615	68	870	9 166	14,5	8 808	14,2	358	3,9
Estrie	1 681	399	19	198	2 297	3,6	3 259	5,3	-962	-41,9
Mauricie–Centre-du-Québec	2 217	525	23	327	3 092	4,9	3 030	4,9	62	2,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 538	312	13	158	2 021	3,2	2 003	3,2	18	0,9
Outaouais	1 354	294	9	247	1 904	3,0	1 348	2,2	556	29,2
Abitibi-Témiscamingue	772	201	9	39	1 021	1,6	993	1,6	28	2,7
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	619	167	8	92	886	1,4	863	1,4	23	2,6
Côte-Nord	442	84	0	32	558	0,9	563	0,9	-5	-0,9
Aucun comité régional ¹	1 615	317	13	192	2 137	3,4	2 703	0,0	-566	-26,5
TOTAL	44 692	12 471	531	5 461	63 155	100,0	62 068	100,0	1 087	1,7

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

Répartition des membres selon les régions administratives de leur domicile professionnel

	Femmes	Hommes	Membres	% du groupe
Régions administratives de l'employeur				
Bas-Saint-Laurent	73	704	777	1,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	270	1 751	2 021	3,2
Capitale-Nationale	962	5 800	6 762	10,7
Mauricie	178	1 508	1 686	2,7
Estrie	276	2 021	2 297	3,6
Montréal	2 984	14 288	17 272	27,3
Outaouais	192	1 131	1 323	2,1
Abitibi-Témiscamingue	134	808	942	1,5
Côte-Nord	93	465	558	0,9
Nord-du-Québec	14	65	79	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	19	190	209	0,3
Chaudière-Appalaches	263	2 044	2 307	3,7
Laval	553	3 413	3 966	6,3
Lanaudière	221	1 834	2 055	3,3
Laurentides	402	3 009	3 411	5,4
Montréal	1 892	11 698	13 590	21,5
Centre-du-Québec	133	1 112	1 245	2,0
Hors du Québec	359	2 296	2 655	4,2
TOTAL	9 018	54 137	63 155	100,0

TABLEAU 7

Répartition des membres selon diverses caractéristiques

	Nombre		%			
	2016-2017		2015-2016			
Selon le sexe						
Femmes	9 018	14,3	8 674	14,0		
Hommes	54 137	85,7	53 394	86,0		
Total	63 155	100,0	62 068	100,0		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 282	14,2	5 875	10,9	7 157	11,3
De 30 à 39 ans	3 287	36,4	15 160	28,0	18 447	29,2
De 40 à 49 ans	2 727	30,2	12 572	23,2	15 299	24,2
De 50 à 59 ans	1 444	16,0	11 443	21,1	12 887	20,4
60 ans et plus	278	3,1	9 087	16,8	9 365	14,8
TOTAL	9 018	100,0	54 137	100,0	63 155	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	6 592	11,3	565	11,8	7 157	11,3
De 30 à 39 ans	17 278	29,6	1 169	24,4	18 447	29,2
De 40 à 49 ans	14 443	24,7	856	17,9	15 299	24,2
De 50 à 59 ans	12 003	20,6	884	18,5	12 887	20,4
60 ans et plus	8 054	13,8	1 311	27,4	9 365	14,8
TOTAL	58 370	100,0	4 785	100,0	63 155	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	46 414	79,5	3 665	76,6	50 079	79,3
Ingénieurs juniors	11 466	19,7	1 077	22,5	12 543	19,9
Ingénieurs stagiaires	490	0,8	43	0,9	533	0,8
Total	58 370	100,0	4 785	100,0	63 155	100,0
Femmes	8 411	14,4	607	12,7	9 018	14,3
Hommes	49 959	95,6	4 178	87,3	54 137	85,7
Total	58 370	100,0	4 785	100,0	63 155	100,0
Domiciliés au Québec	56 509	96,8	3 991	83,4	60 500	95,8
Domiciliés hors du Québec	1 861	3,2	794	16,6	2 655	4,2
Total	58 370	100,0	4 785	100,0	63 155	100,0

TABLEAU 8

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN (version 2002)

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 949	3,1
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 902	7,8
Administrations publiques locales et municipales	2 126	3,4
Total	8 977	14,2
Secteur de la consultation		
Services de génie	13 758	21,8
Total	13 758	21,8
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	3 195	
Total	3 195	5,1
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	10	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	606	1,0
Services publics	260	0,4
Construction	2 451	3,9
Fabrication (voir le détail au tableau 8a) ci-après)	18 107	28,7
Commerce de gros	2 122	3,4
Commerce de détail	74	0,1
Transport et entreposage	553	0,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 380	2,2
Finance et assurances	418	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	115	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 165	5,0
Gestion de sociétés et d'entreprises	82	0,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	500	0,8
Soins de santé et assistance sociale	183	0,3
Arts, spectacles et loisirs	21	0,0
Hébergement et services de restauration	7	0,0
Organismes religieux, fondations, organisations professionnelles, etc.	213	0,3
	30 267	47,9
Secteurs d'activité en cours de classification	1 497	2,4
Sans emploi, aux études, invalides ou à la retraite	5 461	8,6
EFFECTIF TOTAL	63 155	100,0

TABLEAU 8a)

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	306	1,7
Fabrication de boissons et de produits de tabac	79	0,4
Usines de textiles	29	0,2
Fabrication de vêtements	50	0,3
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	36	0,2
Fabrication de produits en bois	178	1,0
Fabrication du papier	825	4,6
Impression et activités connexes de soutien	21	0,1
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	462	2,6
Fabrication de produits chimiques	857	4,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	467	2,6
Fabrication de produits minéraux non métalliques	337	1,9
Première transformation de métaux	1 285	7,1
Fabrication de produits métalliques	1 525	8,4
Fabrication de machines	2 543	14,0
Fabrications de produits informatiques et électroniques	2 154	11,9
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	2 268	12,5
Fabrication de matériel de transport	4 291	23,7
Fabrication de meubles et de produits connexes	94	0,5
Activités diverses de fabrication	300	1,7
TOTAL	18 107	100,0

PERSONNEL DE L'ORDRE

Bureau de la présidence

Kathy Baig, ing., FIC Présidente et directrice générale par intérim⁴
 Brigitte Letourneur Adjointe à la présidence

DIRECTION GÉNÉRALE

Chantal Michaud, ing.⁴ Directeur général
 Ginette Thibodeau Adjointe à la direction générale

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Claude Soucy Directeur général adjoint et des ressources humaines
 Francis Benoit Pelletier, CRHA Chef des ressources humaines
 Diane Le Tarte Secrétaire de direction
 Noémie Roy, CRHA Partenaire d'affaires ressources humaines
 Vicky Gemme, CRHA Partenaire d'affaires ressources humaines

Secrétariat et direction des affaires juridiques

Poste à pourvoir Secrétaire de l'Ordre et directeur des affaires juridiques
 Roula Khoury Adjointe au Secrétaire de l'Ordre et directeur des affaires juridiques

Secrétariat

M^{re} Emmanuelle Duquette Secrétaire adjointe
 M^{re} Samy Abdennebi Avocat
 M^{re} François-Xavier Robert Avocat
 Karine Giard Technicienne juridique et attachée aux instances
 Chantal Nicol Archiviste
 Annick Pelletier Archiviste
 Laura Rosello Technicienne en gestion documentaire
 Natalia McCormick² Technicienne en gestion documentaire

Législation et contentieux

M^{re} Patrick Marcoux Chef à la législation et au contentieux
 Louise Gauthier Adjointe administrative à la législation et au contentieux
 M^{re} Janick Dufour Avocate
 M^{re} Élie Sawaya Avocat
 Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline
 Diane Rego Technicienne juridique et secrétaire suppléante du Conseil de discipline

Surveillance de la pratique illégale

Poste à pourvoir Chef à la surveillance de la pratique illégale
 Carol Khoury, ing. Conseillère à la surveillance de la pratique illégale
 Jean Dumouchel Agent à la recherche et à l'information
 Yves Beaulieu Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
 Jacques Bellemare Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
 Jean Dubé Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
 Gilles Dupuis Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale

BUREAU DU SYNDIC

Réal R. Giroux, ing.⁶ Syndic
 Jacques Fillion, ing.⁵ Syndic
 Sophie Gagnon, ing. Directrice adjointe (syndique adjointe)
 Mélanie Groulx Secrétaire de direction
 Rémi Alaurant, ing. Syndic adjoint
 Réal Allard, ing. Syndic adjoint
 Muriel Jestin, ing. Syndique adjointe
 Robert C. Lalonde, ing. Syndic adjoint
 Pierre Lefebvre, ing. Syndic adjoint

Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint
 Bernard Pelletier, ing. Syndic adjoint
 André Prud'homme, ing. Syndic adjoint
 Nadine Raymond, ing. Syndique adjointe
 Mario Thériège, ing. Syndic adjoint
 M^{re} Jean-François Corriveau Avocat
 M^{re} Marie-France Perras Avocate
 M^{re} Martine Gervais Conseillère, services client et demandes d'enquête
 Jean Beaudoin Enquêteur
 Joceline Béland Enquêteuse
 Catherine Durocher Enquêteuse
 Rodrigue Jean-Baptiste, ing. Enquêteur
 Alexandre Ricard Enquêteur
 Clermont Talbot Enquêteur
 Fatima El Gharras Secrétaire juridique
 Gisèle Forand Secrétaire juridique
 Léa Ibbari Secrétaire juridique
 Élodie Mazard Secrétaire juridique
 Sandra Parent Secrétaire juridique
 Stéphanie Ghidalia Adjointe administrative
 Michel Lanoue, ing.¹ Syndic correspondant
 Denis Lebel, ing.¹ Syndic correspondant
 Mario Levasseur, ing.¹ Syndic correspondant

Direction des technologies de l'information

Alexandre Bertholo Directeur des technologies de l'information
 Stéphanie Adam, ing. jr. Analyste d'affaires en technologies de l'information
 Dave Dupéré, ing. Chargé de projets
 René Moreau jr. Administrateur systèmes senior
 Pierre Couture Analyste-programmeur senior
 David Blanchette, ing. Analyste-programmeur
 Gilles Martineau Conseiller, services informatiques

Direction du développement de la profession et des communications

Luc Vagneux, CRIA Directeur du développement de la profession et des communications
 Sylvie Roy Secrétaire de direction

Communications

Geneviève Terreault Chef des communications
 Sandra Etchenda Coordonnatrice de contenus multiplateformes
 Michel Dubé Infographiste
 Mélanie Claveau Agente de production Web
 Isabelle Côté Conseillère en communication
 Malika Daoud Conseillère en communication
 Patrick Leblanc Conseiller en communication
 Nathalie Pilon Conseillère en communication
 Aline Vandermeer Conseillère en communication

Développement de la profession

Line Paquette Chef au développement de la profession
 Martin Bissonnette³ Conseiller au développement de la profession (projet tableau des membres)
 Valérie Bongain Conseillère au développement de la profession
 Marilyn Gauthier Conseillère au développement de la profession
 Dominique Guérette² Conseillère au développement de la profession
 Julie Sageau Conseillère au développement de la profession
 Dominique Laguë Adjoint au développement de la profession

Direction des affaires professionnelles

Louis Tremblay, ing.	Directeur des affaires professionnelles
Sonia Gonzalez, ing. ³	Conseillère en ingénierie (projet tableau des membres)
Elyse-Ann Demers	Secrétaire de direction

Admission et permis

Marie-Pierre Hamel-St-Laurent, ing. ³	Chef accès à la profession (projet tableau des membres)
Kalina Bacher-René ³	Chef accès à la profession intérim
Marie-Pierre Fafard, ing. ²	Chef adjointe accès à la profession
René Auger, ing.	Conseiller, accès à la profession
Enrico Cinelli, ing.	Conseiller, accès à la profession
Isabelle Gatién	Agente administrative
Lynn Laflamme	Agente administrative
David Avond ³	Agent administratif (projet tableau des membres)
Ziad Al Katrib ²	Agent administratif
Lorraine Bick	Agente au traitement des dossiers
Isabelle Brière	Agente au traitement des dossiers
Sylvie Laurendeau	Agente au traitement des dossiers
Lucie Pélouquin	Agente au traitement des dossiers
Émilie Sauvage	Agente au traitement des dossiers
Hélène Boucher	Agente au service à la clientèle
Anabelle Dumoulin	Agente au service à la clientèle
Ginette Ethier	Agente au service à la clientèle
Sylvie Frédet	Agente au service à la clientèle
Nadine Léonard	Agente au service à la clientèle
Francine Royer	Agente au service à la clientèle
Elyse Cusson ²	Agente au service à la clientèle
Louise Chérit	Technicienne accès à la profession
Nathalie Renault	Technicienne accès à la profession

Surveillance de l'exercice de la profession

Bernard Cyr, ing.	Directeur adjoint, Service de la surveillance de l'exercice et secrétaire du CIP
Alice Vien-Bélanger, ing.	Chef à la surveillance de l'exercice
Ermith Nazaire	Adjointe à la surveillance de l'exercice
J A René Bourassa, ing.	Conseiller sénior à la surveillance de l'exercice
David Iera, ing.	Conseiller sénior à la surveillance de l'exercice
Frédéric Prétot, ing.	Conseiller sénior à la surveillance de l'exercice
Marc Bellerive, ing.	Inspecteur à la surveillance de l'exercice
François R, Côté, ing.	Inspecteur à la surveillance de l'exercice
Réjean Daudelin, ing.	Inspecteur à la surveillance de l'exercice
Renaud Dompierre, ing.	Inspecteur à la surveillance de l'exercice
Colette Lacasse, ing.	Inspectrice à la surveillance de l'exercice
Yves Perron, ing.	Inspecteur à la surveillance de l'exercice
Caroline Thomas, ing.	Inspectrice à la surveillance de l'exercice
Postes à pouvoir	Inspecteurs à la surveillance de l'exercice
Daniel Jolin, CRHA	Coordonnateur au développement professionnel
Emilie Rocheleau	Planificatrice à la surveillance de l'exercice
Véronique Tremblay	Technicienne à la surveillance de l'exercice
Josée St-Germain	Technicienne à la surveillance de l'exercice

Direction de l'administration-finances

Lorraine Godin, CPA-CA	Directrice de l'administration-finances
Christine Lalonde, CPA-CA	Conseillère principale conformité et gestion de risques
Claudia Paquette	Secrétaire de direction

Information financière

Anita Khouah, CPA-CGA	Chef de l'information financière
Sylvie Leroux, CPA-CGA	Comptable
Mélissa Daviault-Léveillé	Technicienne à la comptabilité
Francine Desrosiers	Préposée à la comptabilité
Mariana Angela Salajan	Préposée à la comptabilité
Frédéric Beaudoin-Cloutier ²	Analyste-comptable

Services auxiliaires

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Yves Beaulieu	Préposé aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Gabrielle Blain-Rochat ²	Préposée aux services auxiliaires

1. Travailleur contractuel.
2. Poste temporaire.
3. Affectation temporaire.
4. Le directeur général a quitté ses fonctions le 16 mars 2017 et la présidente assume l'intérim depuis cette date.
5. En fonction jusqu'au 24 mars 2017.
6. Entrée en fonction à titre de syndic à compter du 25 mars 2017. Il occupait le poste de syndic adjoint depuis le 16 janvier 2012 et de conseiller expert au Bureau du syndic depuis le 14 avril 2014. À ce titre, il agissait à titre de coordonnateur de l'unité anti collusion/corruption.

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de vérification doit :

- a) vérifier les résultats financiers de l'Ordre et faire rapport au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget ;
- b) collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- c) veiller à l'existence et au bon fonctionnement de mécanismes de contrôle interne ;
- d) réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application ;
- e) assurer le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques ;
- f) étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les membres du Comité se sont réunis sept fois pour discuter et proposer des recommandations concernant les points suivants : la revue et l'approbation des états financiers audités produits pour l'exercice financier précédent ; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en regard du budget adopté ; l'analyse et la recommandation du cadre financier du plan stratégique ING2020 et de la nécessité d'une cotisation supplémentaire pour l'année 2017-2018 ; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2017-2018 ; la revue de l'état des placements ; la révision du processus de contrôle interne et du respect des lois en vigueur, et le suivi de l'application adéquate de ce processus ; la révision et la mise à jour de politiques financières ; le suivi de l'application de la Politique de gestion intégrée des risques ; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre ; le choix des auditeurs et la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2018-2019.

COMPOSITION

Président :	Richard Talbot
Membres :	Kathy Baig, ing., FIC
	Lise Casgrain
	Louis Champagne, ing.
	Sophie Larivière-Mantha, ing.
	Alexandre Marcoux, ing.
	Chantal Michaud, ing. ¹
Secrétaire :	Lorraine Godin, CPA-CA

1. Jusqu'au 16 mars 2017.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.¹

Montréal, le 1^{er} juin 2017

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122510

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 230 760	1 172 264
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	-	50
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 530	2 615
Comptes clients et autres créances (note 4)	1 066 819	1 055 471
Frais payés d'avance	1 227 811	1 028 579
Fonds de gestion de la trésorerie (note 5)	22 667 037	20 002 938
	<u>27 194 957</u>	<u>23 261 917</u>
Long terme		
Placements (note 6)	10 446 393	9 888 726
Immobilisations corporelles (note 7)	1 294 608	1 527 475
Actifs incorporels (note 8)	772 468	197 749
	<u>39 708 426</u>	<u>34 875 867</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	7 102 410	6 069 911
Produits reportés	20 169 729	16 427 850
	<u>27 272 139</u>	<u>22 497 761</u>
Long terme		
Provision pour allocations de départ (note 10)	178 121	173 432
Avantages incitatifs reportés (note 11)	244 572	342 402
	<u>27 694 832</u>	<u>23 013 595</u>
ACTIF NET		
Fonds de défense en matière déontologique	341 125	331 241
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	1 893 300	1 484 134
Fonds de prévoyance	2 900 258	2 880 097
Fonds d'opérations courantes		
Investi en immobilisations corporels et actifs incorporels	2 067 076	1 725 224
Non affecté	4 811 835	5 441 576
	<u>12 013 594</u>	<u>11 862 272</u>
	<u>39 708 426</u>	<u>34 875 867</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,


Kathy Baig, ing., FIC
Présidente

Anne Baril, ing.
Première vice-présidente

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

Fonds d'opérations courantes et Fonds de prévoyance

	2017-03-31	2017-03-31	2016-03-31
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	(note 2)		
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations régulières	18 035 705	18 309 232	17 145 409
Émission de permis et sceaux	144 000	135 829	155 582
Droits d'admission et d'inscription	2 180 000	2 147 102	2 085 902
Droits d'examens	365 000	359 020	383 737
Formation	1 237 200	1 227 689	922 839
Commandites	140 000	144 939	197 338
Publicité et publications	892 015	964 458	907 802
Produits de services administratifs et autres	697 000	923 741	736 936
Amendes et frais recouvrés	130 000	276 879	556 988
Produits nets de placements (note 12)	280 000	423 465	48 463
	24 100 920	24 912 354	23 140 996
Charges par activités (voir note 13 et annexe)			
Admission	2 272 806	2 444 327	1 827 061
Délivrance de permis	1 849 055	1 248 409	1 678 298
Inspection professionnelle	4 646 743	3 661 451	4 111 614
Conformité formation continue	245 027	239 150	547 490
Inscription et maintien du tableau des membres	2 232 366	2 177 626	2 207 753
Bureau du syndic	8 806 705	8 506 880	7 941 249
Conciliation et arbitrage des comptes	11 489	9 260	7 943
Comité de révision	19 168	17 610	13 910
Conseil de discipline	411 496	481 333	403 459
Pratique illégale	1 580 238	1 344 658	1 385 268
Portion Activité des communications et affaires publiques :			
Publications officielles	373 126	389 044	385 276
Promotion de la profession	238 287	293 919	231 611
Prise de position et affaires gouvernementales	80 692	51 270	8 212
Sections étudiantes et relève de la profession	202 049	83 559	180 906
Autres publications	84 583	59 106	76 322
Régions	957 306	945 784	830 646
Offre de formation	1 317 957	1 178 844	1 256 186
Autres activités	519 251	2 047 852	740 897
	25 848 344	25 180 082	23 834 101
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 747 424)	(267 728)	(693 105)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

Fonds de défense en matière déontologique

	2017-03-31	2016-03-31
	Réel	Réel
	\$	\$
Produits		
Produits nets de placements (note 12)	9 974	(720)
	9 974	(720)
Charges		
Autres charges	90	90
	90	90
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 884	(810)

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

	2017-03-31	2017-03-31	2016-03-31
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	(note 2)		
	\$	\$	\$
Produits			
Assurance responsabilité professionnelle	882 985	947 985	945 924
Participation de l'assureur à la provision du Fonds	-	261 872	207 106
Produits nets de placements (note 12)	-	82 811	(1 871)
	882 985	1 292 668	1 151 159
Charges			
Salaires et avantages sociaux	100 000	100 000	100 000
Prime d'assurance	705 120	761 646	699 978
Divers	1 200	21 856	20 914
	806 320	883 502	820 892
Excédent des produits par rapport aux charges	76 665	409 166	330 267

Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de tous les fonds

	2017-03-31	2016-03-31
	Réel	Réel
	\$	\$
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de tous les fonds	151 322	(363 648)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

							2017-03-31	2016-03-31
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total	Total
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	5 441 576	1 725 224	7 166 800	2 880 097	1 484 134	331 241	11 862 272	12 225 920
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	325 889	(593 617)	(267 728)	-	409 166	9 884	151 322	(363 648)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(935 469)	935 469	-	-	-	-	-	-
Autres affectations d'origine interne (note 14)	(20 161)	-	(20 161)	20 161	-	-	-	-
Solde à la fin	<u>4 811 835</u>	<u>2 067 076</u>	<u>6 878 911</u>	<u>2 900 258</u>	<u>1 893 300</u>	<u>341 125</u>	<u>12 013 594</u>	<u>11 862 272</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	151 322	(363 648)
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(154 574)	256 435
Participation au revenu net des fonds communs de placement	(357 138)	(296 595)
Variation de la provision pour allocations de départ	4 689	3 579
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(97 830)	(97 829)
Amortissement des immobilisations corporelles	459 671	489 517
Amortissement des actifs incorporels	133 946	313 427
Augmentation des comptes clients et autres créances	(14 272)	(130 463)
Augmentation des frais payés d'avance	(199 232)	(582 140)
Diminution (augmentation) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 069 876	(796 830)
Augmentation des produits reportés	3 741 879	465 431
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 738 337	(739 116)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances aux employés	2 924	22 822
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	(37 377)	(13 903)
Cession de fonds de gestion de la trésorerie	20 573 462	23 607 658
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(23 150 000)	(20 435 000)
Cession de placements	2 713 770	130 070
Acquisition de placements	(2 847 286)	(2 962 678)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(226 804)	(154 418)
Acquisition d'actifs incorporels	(708 665)	(23 397)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 679 976)	171 154
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 058 361	(567 962)
Trésorerie au début	1 174 929	1 742 891
Trésorerie à la fin	2 233 290	1 174 929

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIFS

L'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, « l'Ordre ») est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - BUDGET

L'état des résultats et les annexes présentent, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET BASE DE PRÉSENTATION

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur, qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans les fonds communs de placements qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'il est exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des honoraires et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

Les frais généraux c'est-à-dire les charges de fonctionnement général communes, sont ventilés dans les activités selon une clé de répartition basée sur l'utilisation de ces frais en fonction des critères suivants, à savoir les obligations imposées par le Code des professions, l'utilisation de personnel interne et d'espace locatif et les charges totales de chacune des activités.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autres sources de produits

Pour les autres sources de produits, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

Cotisations régulières, cotisations supplémentaires, droits d'admission et d'inscription et assurance responsabilité professionnelle

Les cotisations régulières, les cotisations supplémentaires, les droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations, aux droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle. Chaque année, les cotisations des membres pour les éléments mentionnés ci-dessus couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante; ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits reportés.

Publicité et publications

Les ventes de publicité et de publications sont comptabilisées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

Émission de permis et sceaux, droits d'examens, formation, commandites, produits de services administratifs et autres, amendes et frais recouvrés et participation de l'assureur à la provision du Fonds

Les frais d'émission de permis, de droits d'examens, de formation, de commandites, de produits de services administratifs et autres, d'amendes et frais recouvrés ainsi que la participation de l'assureur à la provision du Fonds sont comptabilisés, selon le cas, lorsque le permis a été émis, l'examen a eu lieu, la formation a eu lieu, les termes de l'entente avec le commanditaire sont rencontrés, les services administratifs et autres ont été rendus, les amendes et frais ont fait l'objet d'une lettre formelle envoyée au membre ou que l'assureur a confirmé sa participation à la provision du Fonds.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont comptabilisés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au moment où elles se produisent. L'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements ne sont pas grevés d'affectations d'origine externe et sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Loyer linéaire

L'Ordre constate ses charges locatives selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. L'excédent des charges locatives constatées sur les montants à payer en vertu du contrat de location est incluse dans les fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement d'imprimerie	5 et 10 ans
Matériel de bureau et système téléphonique	5 ans
Matériel informatique et logiciels d'application	4 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail, maximum 2 ans et 6 mois

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier les événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles. Selon la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, une somme tenant lieu de fonds de prévoyance ne doit pas dépasser l'équivalent de trois mois d'opérations. Au 31 mars 2017, cet objectif équivaut à 6 295 000 \$.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de régularisation et de prévention à l'intention des membres à même les surplus générés par les primes reliées à l'assurance collective de responsabilité professionnelle et des redevances de l'assureur sur les primes transigées par les membres.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients		
Membres et candidats	85 549	62 117
Autres	643 458	690 799
Avances aux employés, sans intérêt	74 741	77 665
	<u>803 748</u>	<u>830 581</u>
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Participation à recevoir de l'assureur	263 071	224 890
	<u>263 071</u>	<u>224 890</u>
	<u>1 066 819</u>	<u>1 055 471</u>

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 219 506 \$ (22 203 \$ au 31 mars 2016).

5 - FONDS DE GESTION DE LA TRÉSORERIE

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Lettre de crédit, renouvelable annuellement	134 552	134 499
Fonds de marché monétaire	22 532 485	19 868 439
	<u>22 667 037</u>	<u>20 002 938</u>

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

6 - PLACEMENTS

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes - Fonds communs de placement		
Marché monétaire	2 022 579	2 241 944
Obligations canadiennes	4 916 429	4 811 885
Actions canadiennes	793 718	655 572
Actions mondiales	823 427	697 062
	8 556 153	8 406 463
Fonds de défense en matière déontologique - Fonds communs de placement		
Marché monétaire		92 162
Obligations canadiennes	299 088	198 044
Actions canadiennes	37 341	14 302
Actions mondiales	-	18 637
	336 429	323 145
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Fonds communs de placement		
Marché monétaire		347 442
Obligations canadiennes	1 042 764	701 292
Actions canadiennes	251 028	53 720
Actions mondiales	260 019	56 664
	1 553 811	1 159 118
	10 446 393	9 888 726

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2017-03-31	2016-03-31
		Valeur	Valeur
		comptable	comptable
		nette	nette
	Coût		
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	970 687	715 441	255 246
Matériel de bureau	50 421	35 128	15 293
Système téléphonique	188 247	185 598	2 649
Matériel informatique	1 084 371	850 197	234 174
Améliorations locatives	2 854 856	2 067 610	787 246
	5 148 582	3 853 974	1 294 608
			1 527 475

8 - ACTIFS INCORPORELS

		2017-03-31	2016-03-31
		Valeur	Valeur
		comptable	comptable
		nette	nette
	Coût		
	\$	\$	\$
Logiciels d'application	4 728 839	3 956 371	772 468
			197 749

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 052 833	1 611 486
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, sans intérêt (note 18)	267 032	304 409
Office des professions du Québec à payer	1 419 930	1 327 604
Salaires et charges sociales à payer	1 535 959	1 382 581
Taxes à la consommation	1 826 656	1 443 831
	<u>7 102 410</u>	<u>6 069 911</u>

Aucun montant à remettre à l'État autre que les taxes à la consommation au 31 mars 2017 (aucun montant à remettre au 31 mars 2016).

10 - PROVISIONS POUR ALLOCATIONS DE DÉPART

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'allocations de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. Les allocations de départ sont payables au départ de ces employés avant ou au moment de la retraite et correspondent à trois (3) jours de salaire par année d'ancienneté complétée jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante (60) journées. Ces journées sont calculées au prorata du salaire des trois (3) meilleures années durant lesquelles elles furent accumulées et ne prennent en compte que le salaire régulier du salarié.

À cet effet, la provision enregistrée aux livres à titre d'allocations de départ à payer se ventile comme suit :

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Solde au début	173 432	169 853
Allocations cumulées de l'exercice	4 689	3 579
	<u>178 121</u>	<u>173 432</u>

11 - AVANTAGES INCITATIFS REPORTÉS

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. En plus, au cours des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2014, respectivement des allocations de 87 300 \$ et de 84 375 \$ ont été accordées par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Ces allocations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, un montant de 97 830 \$ (97 829 \$ en 2016) a été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

12 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Produits d'intérêts	4 531	5 705
Variations de la juste valeur	107 275	(220 473)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	311 658	263 231
	<u>423 464</u>	<u>48 463</u>
Fonds de défense en matière déontologique		
Produits d'intérêts	5	7
Variations de la juste valeur	762	(8 425)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	9 207	7 698
	<u>9 974</u>	<u>(720)</u>
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Variations de la juste valeur	46 538	(27 537)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	36 273	25 666
	<u>82 811</u>	<u>(1 871)</u>
	<u>516 249</u>	<u>45 872</u>

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

13 - VENTILATION DES CHARGES

Les charges directes et les frais généraux afférents sont répartis comme suit :

	2017-03-31		2016-03-31
	Charges directes	Frais généraux	Total
	\$	\$	\$
Admission	1 246 969	1 197 358	2 444 327
Délivrance de permis	636 873	611 536	1 248 409
Inspection professionnelle	2 007 241	1 654 210	3 661 451
Conformité formation continue	122 002	117 148	239 150
Inscription et maintien du tableau des membres	1 110 911	1 066 715	2 177 626
Bureau du syndic	4 339 766	4 167 114	8 506 880
Conciliation et arbitrage des comptes	4 724	4 536	9 260
Comité de révision	8 984	8 626	17 610
Conseil de discipline	245 551	235 782	481 333
Pratique illégale	685 974	658 684	1 344 658
Portion Activité des communications et affaires publiques :			
Publications officielles	228 736	160 308	389 044
Promotion de la profession	172 808	121 111	293 919
Prise de position et affaires gouvernementales	30 144	21 126	51 270
Sections étudiantes et relève de la profession	49 128	34 431	83 559
Autres publications	34 751	24 355	59 106
Régions	556 067	389 717	945 784
Offre de formation	825 143	353 701	1 178 844
Autres activités	1 204 020	843 832	2 047 852
	<u>13 509 792</u>	<u>11 670 290</u>	<u>25 180 082</u>
			<u>23 834 101</u>

Les frais généraux sont constitués des charges directes suivantes :

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Direction générale	725 594	401 480
Conseil d'administration	907 557	798 700
Secrétariat et affaires juridiques	1 839 030	1 630 076
Ressources humaines	965 454	790 994
Services auxiliaires et gestion des locaux / Finances	3 729 503	3 787 773
Portion Soutien des communications et affaires publiques	1 323 624	896 281
Technologie de l'information	2 179 528	2 202 738
	<u>11 670 290</u>	<u>10 508 042</u>

14 - AUTRES AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a affecté un montant de 20 161 \$ au Fonds de prévoyance (39 765 \$ affecté en 2016 au Fonds de prévoyance) à même les ressources non affectées.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

15 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent d'activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

La lettre de crédit porte intérêt à taux fixe et expose donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Risque de change :

Certains placements en fonds communs de placement libellés en dollars canadiens exposent indirectement l'Ordre au risque de change, car certains fonds communs de placement investissent dans les placements étrangers.

Risque de prix autre :

L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'Ordre, tels qu'ils sont présentés à l'état de la situation financière, sont classés dans les catégories suivantes :

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Actifs financiers au coût après amortissement		
Encaisse	2 230 760	1 172 264
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	-	50
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 530	2 615
Comptes clients et autres créances	1 066 819	1 055 471
Fonds de gestion de la trésorerie - Lettre de crédit	134 552	134 499
	<u>3 434 661</u>	<u>2 364 899</u>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		
Fonds de gestion de la trésorerie - Fonds de marché monétaire	22 532 485	19 868 439
Placements	10 446 393	9 888 726
	<u>32 978 878</u>	<u>29 757 165</u>

16 - ÉVENTUALITÉS

Au 31 mars 2017, aucune requête en dommages et intérêts avec réclamation n'est en cours contre l'Ordre.

L'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 10 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

17 - CONTRATS DE LOCATION

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2020, à verser des loyers totalisant approximativement 4 261 555 \$, soit 4 129 787 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 131 768 \$, à la charge de location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espaces locatifs	Équipements	Total
	\$	\$	\$
2017-2018	1 651 915	60 402	1 712 317
2018-2019	1 651 915	35 258	1 687 173
2019-2020	825 957	30 104	856 061
2020-2021	-	6 004	6 004
	<u>4 129 787</u>	<u>131 768</u>	<u>4 261 555</u>

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail. Une lettre de garantie renouvelable annuellement a été contractée au moment de la signature de la convention de bail initiale. Cette lettre de garantie correspondant approximativement à deux mois de loyer de base, de loyer additionnel et les frais d'électricité.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2017

18 - OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, la « Fondation ») sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Trois membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte huit administrateurs. L'Ordre exerce donc un contrôle sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Ordre.

Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de la Fondation par rapport à celles de l'Ordre. Les états financiers non audités et condensés de la Fondation au 31 mars 2017 et audités pour 2016 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants :

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Situation financière		
Total des éléments d'actifs	711 243	644 659
Total des éléments de passifs	34 305	34 179
Actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 998	2 798
Actif net non affecté	674 940	607 682
	711 243	644 659
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	100 724	155 775
Résultats		
Total des produits	318 058	347 484
Total des charges	251 599	210 174
Excédent des produits sur les charges	66 459	137 310

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, l'Ordre a fourni à la Fondation des services administratifs et autres. Les produits en lien avec ces opérations totalisent 26 178 \$ (26 178 \$ en 2016) et ont été comptabilisés au poste Produits de services administratifs et autres de l'état des résultats. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Annexe – Fonds d'opérations courantes – charges par nature

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017-03-31	2017-03-31	2016-03-31
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	(note 2)		
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	14 117 310	13 375 046	11 785 248
Formation des ressources internes	185 240	145 064	130 112
Comités	647 270	836 165	704 446
Déplacements et frais d'événements	1 270 166	1 142 086	1 068 212
Honoraires professionnels et frais juridiques	3 776 409	4 595 498	5 049 235
Cotisations et affiliations	731 960	706 370	697 424
Charges locatives	1 401 500	1 407 093	1 346 803
Assurances	224 320	91 021	340 165
Fournitures et dépenses générales de bureau	669 660	509 300	536 116
Impression et reproduction	186 560	158 141	132 923
Publicité et promotion	379 640	333 671	342 175
Équipements et frais de licences annuelles	653 290	410 039	301 758
Mauvaises créances	-	188 792	13 590
Frais financiers	576 625	622 028	521 664
Amortissements des immobilisations corporelles	583 500	459 671	489 517
Amortissements des actifs incorporels	345 750	133 946	313 427
Divers	99 144	66 151	61 286
	<u>25 848 344</u>	<u>25 180 082</u>	<u>23 834 101</u>

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA
PROFESSION ET DES COMMUNICATIONS

Luc Vagneux, CRIA

CHEF DES COMMUNICATIONS

Geneviève Terreault

COORDINATION

Aline Vandermeer

RÉVISION ET CORRECTION

Marie-Andrée L'Allier

Dominique Vallerand

CONCEPTION GRAPHIQUE

Michel Dubé

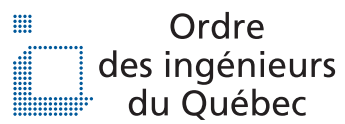
Dépôt légal 2017

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1198-595X

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.



Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca